

À la suite des événements parisiens de juillet 1789, prise de la Bastille et ses suites, des troubles se produisent dans certaines provinces. Sous prétexte d'abolir les symboles féodaux, on détruit les bureaux d'octroi, on pille les abbayes, on brûle les châteaux, on tue leurs propriétaires. De plus, des bruits circulent selon lesquels des brigands détruisent les denrées alimentaires et rançonnent villes et villages. Ainsi se propage une terreur panique qui contribuera puissamment à la formation des « Comités permanents » et « Garde nationale ». Grande peur et jacquerie ce confondirent et furent simultanées.

À St-Jean le Vieux, c'est à l'occasion de la Fête nationale de la fédération qui se déroule le 14 juillet 1790 que l'on commence à parler de la formation d'une Garde nationale.

Le 24 juin précédent, à St-Jean le vieux, à l'issue des vêpres paroissiales, l'embryon d'une compagnie de Gardes nationaux, constituée de quelques hommes, a pris naissance sous le commandement de Louis DESVIGNES, ancien gendarme assermenté au « *camp de fédération tenu à Lyon* » quelques jours avant. La réunion a pour objet de désigner 15 d'entre eux qui devront se rendre au district de Saint Rambert pour choisir les délégués qui assisteront à la grande fête de Paris ceci en exécution de l'article 1 du décret du 8 juin de l'Assemblée nationale

Les noms des 15 hommes qui ont été désignés, certains sont toujours établis dans la commune ou ses environs. Il s'agit des citoyens BORDET, BORNEX, CHAVANT, CHARLIN, DESVIGNES, EMÉRIAT, FORNIER, MELLIER, MERMET, ORSET, PENARD, SIBUET, TISSOT DE SAINT ROMAIN, VOLUZAN.

Fort d'une lettre datée du 19 juin, envoyée par le commandant de la Garde nationale de Lyon à Louis DESVIGNES, dans laquelle il loue son patriotisme, ce dernier fait appel à Messieurs les Officiers municipaux pour leur demander de reconnaître la Garde nationale de la commune. Ceux-ci, ainsi d'ailleurs que le procureur qui se range à leur avis, entérine cette formation

Voici donc la garde nationale de St-Jean le Vieux dûment organisée. Il s'agit maintenant de l'équiper « confortablement ». Par une pétition du 17 novembre, le Colonel DESVIGNES et le Lieutenant-colonel MELLIER demandent au Corps municipal de leur procurer : un lit de camp, une guérite avec une capote pour la sentinelle, le bois et la lumière pour le Corps de garde. Cette demande est refusée temporairement par les magistrats municipaux qui ne possèdent « aucun deniers patrimoniaux » pour faire face à cette dépense.

Le Corps de garde s'est établi chez une Demoiselle MICHON, mais on note dans la même délibération qu'elle désire reprendre possession des pièces occupées. Il est vrai que pour une demoiselle, loger un Corps de garde confine à l'imprudence.

En tout état de cause. Il est donné suite à sa demande car on décide que puisqu'on ne peut loger le Corps de garde, il sera sursis à monter la garde jusqu'à nouvel ordre.

Des le mois de novembre 1790, celle-ci va se mobiliser.

Première alerte : Conséquence d'une conspiration qui tente de provoquer une contre-révolution à Lyon où des troubles se sont produits : incendie de barrière d'octroi, invasion de l'Hôtel de ville, pillage de l'arsenal, événements que les contre-révolutionnaires tentent d'exploiter pour déclencher un soulèvement contre le nouveau régime. Ce soulèvement est d'ailleurs prévu pour le 10 décembre.

Au cours des mois qui suivent ces événements, de nombreux allers et venues d'émissaires du COMTE D'ARTOIS ont été signalés et déterminent les municipalités des départements limitrophes à établir une surveillance dans leur commune. C'est la décision que prennent les officiers municipaux de St-Jean le Vieux dès le 1er novembre 1790.

Ils ont, en effet, reçu de leurs homologues de Mâcon une lettre dans laquelle il est indiqué que des individus étrangers déserteurs, s'introduisent en France « *dont le dessin est peut-être de*

*s'enrôler pour favoriser une contre-révolution en servant contre la patrie à la solde des ennemis du bien public »* En conséquence il est arrêté que :

Tout étranger traversant la commune sera accompagnée de soldats de la Garde nationale afin de faire viser son passeport par les officiers municipaux.

Que les routes qu'ils devront suivre seront précisées dans ce passeport, que ceux qui n'auront pas de passeport seront arrêtés et susceptibles de poursuites.

Chaque jour « *ouvrier* », la garde sera montée dans la commune entre 8:00 H du matin et 9:00 H du soir par quatre Gardes nationaux.

Les soldats de garde seront tenus, « *aussitôt l'appel battu, de se rendre au Corps de garde, à peine de 10 sous d'amende... outre ce qu'exigera le citoyen qui lui sera substitué, demi-heure après l'appel, pour monter la garde à sa place* ».

La mission de la Garde est donc de demander « *à toute personne inconnue, qu'elle soit à pied, à cheval ou en voiture, et de quelle qualité et condition qu'elle soit* », de présenter son passeport. Mais cette demande doit être faite « *avec tact et courtoisie* », en apportant : « *toute la douceur et l'honnêteté possible dans les discours* ». En contrepartie, « *tout citoyen quelconque devra répondre d'une manière décente aux soldats de garde.* »

Seconde alerte qui met la garde nationale à contribution : dans la deuxième quinzaine de décembre 1790, une rumeur s'amplifie dans la commune, qui tend à faire croire que le CHÂTEAU DE VAREY est devenu un repaire de contre-révolutionnaires qui se propose de mettre le village à feu et à sang. La Garde est donc de nouveau requise le 24 décembre, pour se rendre sur tous les chemins d'accès au Château et de n'y laisser entrer ni sortir personne, en attendant la perquisition qui doit avoir lieu le lendemain.

Et le jour de Noël, à 7:00 H du matin, trois officiers, trois sous-officiers et cinq gardes se présentent au Sieur Étienne BARASSE, intendant du château, qui habite une dépendance avec son épouse et ses trois enfants.

Il ne s'y est trouvé aucune apparence de conspiration ni de trahison, soit en armes, soit en munitions, mais simplement une barille de poudre qui est là depuis plusieurs années.

Cette barille est réquisitionnée et entreposée chez le Maire DESVIGNES.

Mais la psychose étant créée, l'histoire du baril de poudre fait long feu puisqu' qu'on pense qu'il y en a deux autres chez Claude BOSSU. On s'y précipite mais, bien sûr on ne trouve rien !

Tout ceci n'est donc bien qu'une rumeur qui avait suffi à jeter le trouble dans la population.

Alors, afin de réhabiliter les Sieurs BARRAS et BOSSU, injustement soupçonnés, on décide de publier et d'afficher dans toute la paroisse le procès verbal de cette enquête diligente mais qui fut sans objet.